

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Mardi 22 décembre 2020* à 20h00

Séance du 22 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de décembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2020

Date d'affichage : 15 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 jusqu'à 20h30 puis 15 lors de l'arrivée de Mme FOINARD Corine

Nombre de votants : 14 puis 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés :

Madame MARIE Agnès a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 NOVEMBRE 2020

Monsieur DE WEDUWE Willy et Madame AUDIANNE Marie-Claude, Conseillers Municipaux, ont demandé un complément d'informations pour Ecolieu. Il est donc précisé qu'en zone NC les petites constructions pour le tourisme sont admises.

Le compte rendu de la séance du conseil Municipal du 12 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Municipal demandées lors de la précédente réunion du 12 novembre 2020 sur les articles 4 et 5, à savoir :

Article 4 : suppression de la phrase : « Durant les 8 jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place aux horaires d'ouvertures de la Mairie »

Remplacée par : « A compter de la réception de la convocation et jusqu'au jour de la réunion, les conseillers peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place aux heures d'ouverture de la Mairie »

Article 5 : suppression de la phrase « La réponse pourra être reportée à une séance ultérieure » remplacée par « la réponse sera reportée à la séance suivante »

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, le règlement intérieur du Conseil Municipal. Celui-ci sera annexé à la délibération.

Avant de débiter les 3 prochaines questions relative à la mise en place du RIFSEEP, à la majoration des heures complémentaires et à la modification de la délibération concernant les heures supplémentaires, Monsieur le Maire demande à Mme BADIER Christelle de ne pas prendre part au débat ni au vote, vu que son mari est agent communal.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la composition et la mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'état, qui remplace les anciennes indemnités toujours en place dans notre commune et qui vont être supprimées.

Il est également notifié l'avis du Comité technique concernant notre projet de RIFSEEP.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SAUGER-PLOUY, Maire Adjoint, pour plus de précisions. Elle indique que le RIFSEEP ne peut attribuer une indemnité inférieure à celles actuellement octroyées à chaque agent.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité des présents, Mme BADIER Christelle n'ayant pas pris part au vote, de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2021 le RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, composé de IFSE : l'Indemnité de Fonction, de Sujétions, et d'Expertise versée mensuellement et du CIA : Complément Indemnitare Annuel, versé annuellement en fin d'année.

MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par décret 2020-592 du 15 mai 2020 les heures complémentaires peuvent faire l'objet d'une majoration de 10% dans la limite de 1/10^{ème} des heures hebdomadaires puis 25% pour les heures suivantes. Il est également rappelé la réglementation précédente concernant les heures complémentaires. Elles étaient rémunérées comme les autres heures normales jusqu'à l'atteinte des 35 h hebdomadaires. Les heures complémentaires sont les heures effectuées par un agent au-delà de sa durée hebdomadaire de travail sur des postes à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 1 voix contre, Madame BADIER Christelle n'ayant pas pris part au vote, de majorer les heures complémentaires effectuées par les agents communaux à temps non complet à 10% dans la limite des 1/10^{ème} des heures hebdomadaires puis à 25% pour les heures suivantes. Les agents auront le choix de la rémunération ou de la récupération de ces heures majorées.

Cette majoration concerne tous les cadres d'emploi de la commune, filières, grades et fonctions.

COMPLEMENT DELIBERATION AUTORISANT LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il faut compléter la délibération du 12 septembre 2002 autorisant le personnel communal à effectuer des heures supplémentaires lorsque la charge de travail le demande. En effet dorénavant il faut préciser les cadres d'emploi concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, Madame BADIER Christelle n'ayant pas pris part au vote, d'autoriser les heures supplémentaires pour tous les cadres d'emploi de la commune, filière, grades et fonctions.

Mme FOINARD Corine est arrivée à partir de cette question. Il était 20h30.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal ce qu'est l'admission en non-valeur, qui concerne les créances irrécouvrables, et qui le sont pour diverses raisons : insolvabilité, disparition, faillite, créances inférieures aux seuils poursuites, refus de poursuites...

Il expose ensuite les diverses créances proposées à l'admission en non-valeur par la trésorerie, concernant les budgets commune, eau et assainissement.

Le conseil Municipal, après délibération, décide par :

- 14 voix pour et 1 abstention de refuser l'admission en non-valeur la créance d'un montant total de 174,72 € concernant la cantine scolaire de 2016 références R-130-59, R-170-69, R143-71 et R-131-69 sur le budget communal.
- 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 5,34 € concernant les redevances et ventes d'eau 2014 et 2016 d'un montant inférieur au seuil de recouvrement références : R-6-40 de 2016 pour 0,76 €, R-7-207 de 2014 pour 0,23 € et R-7-222 de 2014 pour 4,35 € sur le budget eau.
- 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 12,50 € concernant les redevances et traitement de l'eau 2014 et 2016 d'un montant inférieur au seuil de recouvrement références : R-7-14 de 2016 pour 2 €, R-7-84 de 2014 pour 0,5 €, R-7-89 de 2014 pour 9,5 € et R-2-111 de 2016 pour 0,5 € sur le budget assainissement
- 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 78,80 € concernant les redevances et ventes d'eau 2014 et 2015 suite à un effacement de dette après liquidation judiciaire références : R-7-78 de 2014 pour 40,27 €, et R-4-180 de 2015 pour 38,53 € sur le budget eau.
- 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 375,76 € concernant les redevances et ventes d'eau et d'assainissement de 2019 suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par la commission de surendettement références : R-1-26 de 2019 pour 71,52 €, R-7-26 de 2019 pour 44,86 € et R-13-27 de 2019 pour 10,59 €, soit un total de 126,97 € sur le budget eau.
références : R-1-10 de 2019 pour 133,57 €, R-7-10 de 2019 pour 90,20 € et R-13-11 de 2019 pour 25,02 €, soit un total de 248,79 € sur le budget assainissement.
- 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 987,70 € concernant la cantine scolaire de 2015, 2016 et 2017 suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par la commission de surendettement références : R-82-41 de 2014 pour 73,36 €, R-108-38 de 2015 pour 60,48 € et R-125-39 de 2015 pour 26,88 €, R-1-40 de 2016 pour 60,48 €, R-2-40 de 2016 pour 26,88 € et R-11-39 de 2016 pour 60,48 €, R-21-38 de 2016 pour 40,32 €, R-22-39 de 2016 pour 40,32 € et R-59-40 de 2016 pour 67,20€, R-108-19 de 2016 pour 6,72 €, R-130-36 de 2016 pour 67,20 € et R-131-43 de 2016 pour 26,88 €, R-143-45 de 2016 pour 53,76 €, R-170-43 de 2016 pour 26,88 € et R-1-40 de 2017 pour 61,74 €, R-4-47 de 2017 pour 27,44 €, R-13-43 de 2017 pour 61,74 € et R-25-44 de 2017 pour 27,44 €, R-43-40 de 2017 pour 41,16 €, R-70-44 de 2017 pour 54,88 € et R-104-43 de 2017 pour 20,58 €, et R-117-37 de 2017 pour 54,88 € sur le budget commune.

Toutes ces dépenses seront mandatées au compte 6541 respectivement sur les budgets Commune, Eau et Assainissement 2020, les crédits ayant déjà été ouverts.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (P.D.E.S.I)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I) relatifs aux sports et activités de nature. La route Européenne équestre d'Artagnan qui traverse notre commune au lieu-dit les Aulneaux a été retenue pour être inscrite à ce plan. La commune doit donc délibérer sur l'inscription de cet itinéraire et des voies dont la commune est propriétaire, plan annexé au P.D.E.S.I, et sur la signature d'une convention avec le département pour l'entretien et la surveillance de la voirie dont la commune est propriétaire. Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de donner son accord :

- pour l'inscription au P.D.E.S.I de l'itinéraire figurant au plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- pour l'inscription au P.D.E.S.I des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé à la présente délibération,
- sur la convention à intervenir entre la commune et le département pour entretenir et surveiller la voirie dont la commune est propriétaire et autorise Monsieur le Maire à la signer.

BLASON COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de Blason, avec explications, imaginé par un habitant de Fresnes, et propose de le retenir pour la commune. Il est précisé qu'il n'est pas déposé en tant que marque auprès de l'institut national de la propriété industrielle au titre des classes de produits ou services protégés par la marque, il est donc possible d'utiliser librement par les particuliers ces signes ou d'autres représentations graphiques s'en approchant.

Monsieur DE WEDUWE Willy, Conseiller Municipal, déplore le fait qu'il n'a pas été fait appel à la population afin d'avoir plusieurs propositions.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, ce blason pour représenter la Commune dont 1 exemplaire avec explications est annexé à la délibération.

NOMINATION DE MME BARTOLOMEI AU COMITE CONSULTATIF AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES GARDERIE ET CANTINE

Suite à la demande de Mme BARTOLOMEI de faire parti d'un comité consultatif après la clôture de ceux-ci, Monsieur le Maire propose de la nommer dans le Comité Consultatif Affaires Scolaires et Périscolaire, Garderie et Cantine qui n'est pas complet. Mme BARTOLOMEI est d'accord pour faire parti de ce comité si le Conseil Municipal l'accepte.

Le Conseil Municipal, après délibération, est d'accord par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour intégrer Mme BARTOLOMEI au Comité Consultatif Affaires Scolaires et Périscolaires, Garderie et Cantine en tant que membre hors conseil municipal.

DISPOSITIF 1 000 CHANTIERS POUR NOS ARTISANS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau dispositif départemental dénommé «1000 chantiers pour nos artisans » a été mis en place par le département, afin d'aider les collectivités pour engager rapidement des travaux d'investissement en les confiant à des artisans locaux. Les investissements sont aidés à hauteur de 50% du montant des dépenses, dans la limite de 5000 euros de subvention par collectivité. Les demandes doivent être transmises par mail avec les devis signés jusqu'au 21 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de demander cette aide pour les travaux de réfection de la toiture de la Bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter l'aide « 1000 chantiers pour nos artisans » pour les travaux de réfection de la toiture de la Bibliothèque, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'une invitation des élus à la messe du 3 janvier 2021 à 10h30 à la cathédrale Saint Louis
- que le recensement de la population prévu initialement en janvier 2021 est annulé et reporté en janvier 2022.
- De la projection d'un film en plein air dans la soirée du 11 juin 2021, aidé par la communauté de Commune. Le coût estimatif pour la commune serait de 1 000 €
- De la programmation d'un concert-lecture MOZART dans le cadre du festillésime41 le 4 juillet 2021 à 16h30 aux salles multi-activités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils connaissent quelqu'un qui serait intéressé pour être régisseur de la pêche.

Il est proposé de mettre des affiches à la boulangerie, autour de l'étang et au tableau d'affichage extérieur de la Mairie afin de faire appel à la population.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal :

- Que le pressoir est arrivé sous le préau de la bibliothèque. Il ne reste plus qu'à organiser sa restauration
- Que le chemin des sables a été fermé à la circulation des véhicules avec la mise en place de pierres. Il reste ouvert pour les piétons et vélos.
- Que la clôture de la station a été entièrement refaite

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal :

- Du projet d'organisation d'une fête en plus du concert-lecture MOZART le 4 juillet 2021 à étudier avec les associations (marche, vide grenier, feu d'artifice, repas champêtres...) Le Comité Consultatif Fêtes et Cérémonies sera convoqué en janvier, suivant les conditions sanitaires.
- De la réunion du Comité Consultatif Communication prévue le 6 janvier 2021 pour le bulletin annuel. Concernant les encarts publicitaires, il a été décidé de conserver pour le moment la délibération actuelle de 20 € par parution.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal :

- De la fermeture de la classe des petits en décembre suite à 2 cas de COVID. Il n'y a pas eu de propagation grâce aux respects des distances et des espaces spécifiques à chaque classe.
- De l'organisation, classe par classe, d'un Noël à l'école pour les enfants, un peu particulier cette année, vu les circonstances sanitaires. Un livre et un goûter ont été distribués à chaque enfant.
- Du retour positif de la subvention école numérique pour l'installation de rétroprojecteurs dans 2 classes.
- De la mise en place des repas végétariens à la cantine. De plus nous sommes épaulés bénévolement par une diététicienne de la polyclinique pour la conception des repas.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARIE Agnès, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal :

- Que la distribution des colis de Noël aux aînés s'est bien passée, avec des retours positifs. Également de la part du pâtissier qui a eu des clients suite à la réception des chocolats avec le colis.

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande s'il y a eu un rapport sur l'eau et sur l'assainissement effectué cette année, et si quelqu'un a été embauché en renfort au service technique.

Mr VILLAUMÉ a été embauché au service technique en novembre et décembre à temps réduit.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande :

- s'il est prévu de planter des saules pleureurs autour de la fosse. Mr CHANTIER Claude s'était proposé de les fournir et installer
- si un compte rendu succinct des avis rendus par les comités consultatifs peut être envoyé aux conseillers municipaux.
- Si des délégations de signature ont été attribuées aux Adjointes.

La séance est levée à 21h35

Le Maire,
P. TORSET.